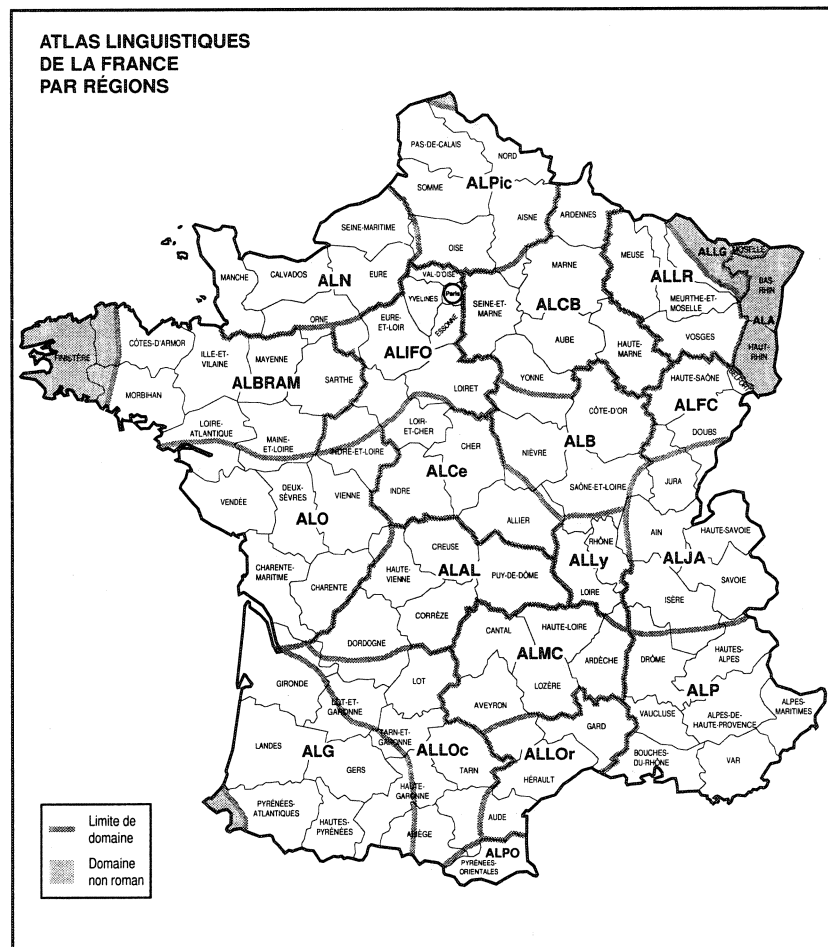


DIALANGUE

BULLETIN DE LINGUISTIQUE
volume 7, avril 1996

Maîtrise en linguistique
Module des lettres et des langues modernes
Université du Québec à Chicoutimi

LEXIQUE CANADIEN DANS LES ATLAS LINGUISTIQUES RÉGIONAUX DE LA FRANCE D'OÏL



- ARTICLES • COMPTES RENDUS • ACTUALITÉS LINGUISTIQUES
- MÉMOIRES ET TRAVAUX DE 1^{er} ET DE 2^e CYCLES

LA PERCEPTION DU PHÉNOMÈNE DE DIPHTONGAISON AU QUÉBEC DEPUIS LES ANNÉES 1900 JUSQU'À AUJOURD'HUI



Julie Gaudreault
Université du Québec à Chicoutimi

Il est évident qu'aujourd'hui nul ne songerait à contester l'importance du phénomène de diphtongaison dans le parler québécois. L'intérêt porté à la diphtongaison, depuis les débuts du siècle jusqu'à aujourd'hui, a engendré de nombreuses recherches sur le phénomène et provoqué parfois de chaudes discussions chez les chroniqueurs de langues et les linguistes. Les résultats qui se dégagent de ces diverses études ont permis d'obtenir des renseignements précieux sur les différentes opinions de la population à propos de la diphtongaison, au cours du 20^e siècle.

Le présent article se veut donc, en quelque sorte, un bref aperçu de l'évolution de la perception du phénomène de diphtongaison tel que reflété par les chroniqueurs de langue, les phonéticiens et les sociolinguistes et cela en distinguant trois périodes bien précises soit: 1. Période de 1900-1960: 2. Période de 1960 à 1980: 3. Période de 1980 à aujourd'hui.

PÉRIODE DE 1900-1960

Jusqu'en 1960 environ, il y a lieu de constater que les jugements étaient sévères à l'égard de la diphtongaison et que cette dernière avait une large part de responsabilité dans l'opinion généralement admise que la population québécoise avait une soi-disant «mauvaise prononciation». La plupart du temps, la diphtongaison faisait l'objet de condamnations sans appel pour des raisons tantôt esthétiques, tantôt morales. Précisons que les jugements de l'époque étaient de nature très prescriptive et que seuls les emplois de la «Mère Patrie» étaient retenus comme modèles de pureté.

Il est à noter qu'au début du siècle, le phénomène de diphtongaison semblait recouvrir une réalité quelque peu différente puisque des auteurs comme Adjutor Rivard (1901) et Narcisse Desgagné (1935) désignaient apparemment sous ce terme des phénomènes liés à la prononciation de certains groupes semi-voyelle + voyelle comme le suggère ce passage de l'abbé Desgagné :

Je ne m'aventurerai pas à expliquer scientifiquement l'origine de cette prononciation vicieuse. Tout au plus, risquerai-je l'hypothèse du moindre effort, que chacun peut constater

dans la bouche du peuple. La diphtongue **tié** prononcée mollement se rapproche assez de **t'quié** (par exemple *amiquié* (pour amitié), *méquié* (pour métier). Le même phénomène a dû se produire pour la diphtongue **dié, dia** etc., où l'on voit le son /y/ intervenir pour la remplacer (par exemple, *D'yeu* (pour Dieu), *Canad'yen* (pour Canadien) etc. Il termine donc son article en affirmant : « Je dirai, à ce propos, que nous avons beaucoup de travail à faire, dans les classes, pour habituer nos enfants, nos jeunes gens et nos jeunes filles, aux bonnes prononciations.

(*Le Progrès du Saguenay*, le 24 janvier 1935).

On trouve cependant chez Rivard une petite note sur la diphtongue /a^é/ (au sens où on l'entend aujourd'hui) qu'il classe d'ailleurs parmi les fautes canadiennes en page 53 du *Manuel de la parole*: Prononciation tellement ouverte que l'È ressemble plutôt à un A ouvert long : fête (fê te) fa-è te.

C'est vers la fin de cette première période, avec Charbonneau (1955) et Vinay (1955), que le terme de diphtongaison semble prendre le sens qu'on lui connaît aujourd'hui, mais le phénomène fait toujours l'objet de la même condamnation, Charbonneau conseillant à la population « d'éviter ou de réduire considérablement les diphtongaisons (comme dans mai: tr) » (Charbonneau : 98).

PÉRIODE DE 1960-1980

Le complexe d'infériorité cultivé pendant longtemps chez les Québécois en matière linguistique a été relevé à plusieurs reprises dans diverses études sociolinguistiques (Daoust 1977, Corbeil 1976 et Lambert 1960 et 1966). Les Québécois constataient un écart « honteux » entre leur dialecte, dit parfois même « bâtard » et la norme prestigieuse de la France. Or, c'est autour des années 1965-70 que ce complexe a connu une première remise en question. Avec la montée du nationalisme québécois, les jeunes Québécois avaient déjà de plus en plus tendance à rejeter le français standard comme point de référence, et à favoriser un certain modèle de français tel que parlé ici (c'est-à-dire incluant entre autres caractéristiques la diphtongue).

C'est alors que les sociolinguistes se sont préoccupés de sonder la population sur son nouveau désir de posséder une norme qui lui appartiendrait et qui lui permettrait de s'affirmer. La diphtongaison qui était jusque là jugée assez sévèrement devient alors plutôt la caractéristique de prononciation qui permet de catégoriser les individus en les rattachant à une classe bien spécifique de la société.

Gendron, en 1966, ajoute que si certaines diphtongues sont ainsi mal vues, c'est que les locuteurs en font un usage spécial ou différent du restant du Québec. Par exemple, on sait que le parler montréalais change souvent la prononciation « *âge* » en « *âoge* » qui est très stigmatisée et identifiée à un groupe social économiquement faible. Toujours selon Gendron, les diphtongues ne sont pas, du point de vue linguistique, un phénomène aberrant ou imprévisible : elles correspondent systématiquement à des voyelles simples qui sont longues : « En effet, tout irait pour le mieux si au-delà de leur arrangement et de leur fonctionnement linguistique, le jugement social ne venait pas pour ainsi dire mettre son grain de sel. » (p. 130)

Il est donc clair qu'à cette période, on commence à accepter la diphtongaison comme phénomène faisant davantage partie des propriétés inhérentes au français québécois. Cependant, on cherche beaucoup à catégoriser les différents types de diphtongues ce qui signifie que la population de l'époque n'était pas encore tout à fait prête à s'identifier totalement au phénomène.

PÉRIODE 1980 À AUJOURD'HUI

Pour caractériser l'opinion générale des Québécois sur la diphtongaison durant cette période, nous utiliserons deux études sociolinguistiques que l'on peut mettre en parallèle et qui s'avèrent assez bien représentatives : celle de Lappin (1982) et celle de Tremblay (1990). Les deux études utilisent la même méthode, celle du locuteur masqué. La technique utilisée consiste à enregistrer un certain nombre de locuteurs de toutes les classes de la société. Par la suite, on demande à des auditeurs, par un moyen subtil et détourné, de catégoriser les divers locuteurs : ce qui permettra, en fin de compte, d'identifier les différents phénomènes de prononciation (incluant la diphtongaison) qui se rattachent à chacune de ces attitudes.

Les résultats de Lappin (1982) révèlent une corrélation significative entre le fait de ne pas diphtonguer et d'être bien évalué pour sa prononciation.

EX. : – Il y a une corrélation hautement significative entre le fait de prononcer [ɛ] et d'être bien évalué.

– Le locuteur qui prononce /ɛ/ en [a^ɛ], [a^ɪ] en finale absolue et la combinaison /aɜ/ en [a^oɜ] ou [a^uɜ] (par exemple dans fête et lavage) en syllabe fermée est mal évalué.

« Les résultats de cette étude nous apportent des preuves statistiques que la diphtongaison des voyelles orales /a,ɑ,ɛ,œ,o/, les variantes ([we], [wɛ], [wɑ^ɛ], [wɑ^ɪ]) sont en effet très stigmatisées ». (p. 101)

Tremblay (1990), qui a effectué une étude du même genre presque dix ans plus tard, obtient des résultats moins tranchés :

A. Les sujets reconnaissent comme variantes socialement prestigieuses :

– La non-diphtongaison des voyelles orales, p. ex. celle du phonème /ɛ/ comme dans le mot matière [matsjɛ:ʁ] ou dans carrière [karjɛ:ʁ]

« Il semblerait que la plupart des diphtongues “qui font trop québécois” conviendraient peu ou pas au style formel. Il existe cependant, comme on vient de le voir, des exceptions (c'est-à-dire que certaines variantes diphtonguées ne reçoivent pas que des jugements défavorables). Certaines passent même inaperçues et ce, même en style formel. Comme l'ont souligné Santerre *et al.* (1985), il existe une certaine variation dans la perception de la diphtongaison, c'est donc ce qui expliquerait le fait que certaines diphtongues passent sous silence ». (p. 213)

Cette étude précise également que la perception d'une diphtongaison varierait selon trois critères bien précis :

1. la voyelle diphtonguée
2. le degré de diphtongaison
3. le contexte d'utilisation

B. Les sujets reconnaissent comme variantes stigmatisées:

—La diphtongaison des voyelles allongées (p. ex. dans le mot professeur [pɔʁɔfesa^œʁ]) est aussi stigmatisée que celle des voyelles longues étymologiques /ɛ/ (p. ex. dans le mot fête [fɛːt] et pâte [paːt]). On dit même que les plus stigmatisées sont : /a^u/, /a^œ/.

Bref, les études de Lappin (1982) et Tremblay (1990) servent toutes deux à montrer que les locuteurs ont encore tendance, de nos jours, à opposer des styles de parlers (la variante de prestige et la variante d'anti-prestige). Il est toutefois intéressant de mentionner que les résultats de Tremblay (1990) montrent une évolution, en terme d'acceptation du phénomène de diphtongaison au Québec, par rapport à ceux de Lappin (1982).

CONCLUSION

En conclusion, je dirais que les Québécois ont fait un énorme pas dans l'acceptation de leurs qualités distinctives en matière de prononciation. On a vu qu'au début du siècle, la diphtongaison était honnie des intellectuels qui considéraient que l'unique prononciation acceptable était celle du français hexagonal. Vers les années 65-70, la société a connu une grande période de bouleversements qui a fait émerger toute une série d'études sur les phénomènes langagiers. Petit à petit, les chercheurs ont vu naître un profond désir, chez plusieurs Québécois, de valoriser leur variété de français. Malgré toute l'évolution observée dans ce sens, il faudra encore bien des années avant que la diphtongaison soit considérée par une large part de la population comme un des traits phonétiques inhérents à la variété québécoise.

BIBLIOGRAPHIE

- CHARBONNEAU, R. 1955. «Recherche d'une norme phonétique dans la région de Montréal», *Études sur le parler français au Canada*, Société du parler français au Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 83-98.
- GENDRON, J.-D. 1966. *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 256 pages.
- LAPPIN, K. 1982 «Évaluation de la prononciation du français montréalais: étude sociolinguistique», *Revue Québécoise de Linguistique*, vol. 11, n° 2, p. 93-112.
- RIVARD, A. 1901, *Manuel de la Parole*, Québec, Éd. J.-P. Garneau, 303 pages.
- TREMBLAY, L. 1990. «Attitudes linguistiques et perception sociale de variables phonétiques», *Revue Québécoise de Linguistique Théorique et Appliquée*, vol.9, n° 3, p. 197-222.
- VINAY, J.-P. 1955. «Aperçu des études de phonétique canadienne» dans *Études sur le parler français au Canada*, Société du parler français au Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 61-82.